

AVRIL 2023



APPEL À PROJETS /5

*Favoriser l'inclusion
des jeunes en situation
de handicap*



Sous l'égide de la Fondation de France



LA FONDATION CRÉDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE

La Fondation Crédit Agricole Val de France a été créée par la Caisse Régionale Crédit Agricole Val de France en 2018, sous l'égide de la Fondation de France.

Elle lutte contre les exclusions, crée et assure le maintien du lien sur le territoire en soutenant les acteurs associatifs et d'intérêt général, qui contribuent positivement chaque jour au développement social et économique du Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir.

L'appel à projets 2023 a pour ambition de favoriser l'inclusion des jeunes en situation de handicap.

POURQUOI CET APPEL À PROJETS ?

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

Ainsi, favoriser l'inclusion doit permettre à un jeune vivant une situation de handicap de pouvoir vivre et avoir accès à des services, des activités et des droits comme tout un chacun. Sa situation de handicap sera amoindrie par les adaptations proposées par son environnement physique et social.

C'est ce que vise la Fondation en accompagnant les porteurs de projets.



QUI PEUT RÉPONDRE ?

Cet appel à projets s'adresse à des organismes :

- d'intérêt général, à but non lucratif, en particulier les associations
- dont le siège social est implanté dans le Loir-et-Cher et/ou de l'Eure-et-Loir. Dans le cas contraire, ils doivent justifier d'une domiciliation officielle ou d'une activité reconnue sur l'un ou l'autre de ces 2 départements.
- justifiant d'une existence d'au moins 1 an (justifié par une pièce officielle et un bilan comptable voté)
- à l'initiative du projet ou à défaut, un organisme en assurant la mise en œuvre.

Les collectivités territoriales ou institutions publiques ne sont pas concernées par cet appel à projets.

POUR QUELS TYPES DE PROJETS ?

La Fondation financera :

- la mise en œuvre de projets collectifs destinés aux jeunes en situation de handicap et dans la mesure du possible favorisant les liens intergénérationnels ou la mixité avec d'autres jeunes.
- l'acquisition, par la structure, de matériels contribuant à l'inclusion des jeunes en situation de handicap.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Cet appel à projets vise prioritairement les petites structures locales. Les projets particulièrement innovants portés par d'autres structures seront également examinés.

Dans tous les cas, le porteur de projet doit pouvoir justifier d'un apport significatif sur fonds propres ou grâce au soutien de partenaires financiers du projet.



CRITÈRES DE SÉLECTION

Une attention particulière sera portée sur :

- Le profil et nombre des bénéficiaires ciblés par le projet,
- L'adéquation des compétences et l'expérience de l'équipe en charge du projet,
- La dimension partenariale et le contexte local,
- La méthodologie mise en œuvre du projet,
- Le suivi et l'évaluation du projet,
- La pérennité du projet.

Les projets prévoyant une démarche de capitalisation d'expérience et de partage de celle-ci (auprès de partenaires ou de structures présentes sur les départements précités) seront particulièrement appréciés.

MODALITÉS DE SÉLECTION ET DE SOUTIEN

Les projets seront examinés attentivement par des instructeurs et par le comité exécutif de la Fondation, composé de représentants du Crédit Agricole Val de France, d'experts extérieurs et de représentants du milieu associatif.

À titre indicatif, le montant attribué à un projet sera compris entre 5K€ et 25K€. Toutefois, le comité exécutif se réserve le droit d'attribuer une somme inférieure ou supérieure à celle indiquée ci-dessus en fonction de l'impact socio-économique du projet sur les territoires concernés.

Le financement d'un projet lauréat n'a pas vocation à être reconduit l'année suivante.



COMMENT RÉPONDRE ?

ÉTAPE 1

La note d'intention doit être complétée et envoyée par mail à fondation.cavdf@ca-valdefrance.fr au plus tard le mardi 30 mai 2023 à 12h00.

ÉTAPE 2

Les projets présélectionnés à la suite de cette étape 1, recevront à partir du 16 juin 2023 le dossier de candidature complet à renvoyer avec les pièces justificatives pour le mercredi 5 juillet au soir.

Les projets seront alors instruits par téléphone et/ou visioconférence.

ÉTAPE 3

Après instruction, les candidats sélectionnés sont invités à venir présenter leur projet devant le comité qui se réunira mi-septembre 2023.